



Délibération : DC\_2024\_102A

## Conseil Communautaire du 11 décembre 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 05 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 61

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Aline BERTRAND a donné procuration à Laurence WATTEAU, Christian CASTEL, Sylvie CABOOR a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Maryse BERNARD, Maryse BERNARD

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT a donné procuration à Christian BINOIT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT, Jean-Claude FOVEZ  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Pascal PETIT, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER a donné procuration à Patrick DEHEN,  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra SIMPERE, Didier CARETTE,  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN  
Commune de Felleries : Claire DEGROOTE  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DES DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES**  
**(BUDGET ANNEXE : IMMOBILIER D'ENTREPRISES)**

**Numéro de la délibération : DC\_2024\_102A**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 61

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** la nomenclature comptable M57,

**Vu** le budget de l'exercice 2024,

**I. Exposé des motifs**

**Considérant** la nécessité d'augmenter les crédits votés sur ce budget au titre du paiement de la taxe foncière et de l'assurance dommage ouvrage pour l'Auberge Fleurie,

**Considérant** la nécessité de passer les écritures d'ordre de régularisation de la cession à l'euro symbolique du site « Sucre de Lait » à la commune de Sains-du-Nord,

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2024 en dépenses et recettes.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

**II. Dispositif décisionnel**

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :**

- **PROCÉDER** aux décisions modificatives budgétaires suivantes :

**Budget annexe « immobilier d'entreprises » :**

Il est nécessaire d'augmenter les crédits votés sur ce budget au titre du paiement de la taxe foncière et de l'assurance dommage ouvrage pour l'Auberge Fleurie :

Section	Sens	Fonction	Chap.	Article	Montant
Fonctionnement	Dépenses	61	011 : Charges à caractère général	63512 : Taxes foncières	+ 12 207 €
	Dépenses	61	011 : Charges à caractère général	6162 : Assurances	+ 34 189 €

	Recettes	61	75 : Autres produits de gestion courante	75822 : Prise en charge budget principal	+ 46 396 €
--	----------	----	--	--	------------

Budget annexe « immobilier d'entreprises » :

Par délibération en date du 25/02/2019, le Conseil de Communauté a décidé de céder à l'euro symbolique au profit de la commune de Sains-du-Nord les bâtiments de l'ancienne laiterie « Sucre de Lait » situés rue de la laiterie. Les écritures d'ordre de régularisation de cette cession peuvent désormais être passées (constatation d'une moins-value de 62 750,40 € étalée sur 15 ans) :

Section	Sens	Fonction	Opération	Chap.	Article	Montant
Fonct.	Dépenses	01	/	042	68111 : Dotation amortissements	+ 4 183,36 €
	Dépenses	01	/	023	023 : Virement en investissement	- 4 183,36 €
Invest.	Recettes	01	Op. financière	040	2804411 : Amortissement biens mobiliers	+ 1 636,38 €
	Recettes	01	Op. financière	040	2804412 : Amortissement bâtiments	+ 2 546,98 €
	Recettes	01	Op. financière	021	021 : Virement du fonctionnement	- 4 183,36 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Envoyé en préfecture le 24/12/2024**

**Reçu en préfecture le 24/12/2024**

**Publié le 24/12/2024**

**ID : 059-200043263-20241224-DC\_2024\_102A-DE**